



PNC MC-CC-BP-AF

BS.18-02-008-AF

FÉVRIER 2018

Vos délégués SNPNC/FO se rendent dans les différentes instances, CE, CHSCT, QDP, MNPAF, SGRF, Sécurité des Vols... pour défendre au mieux les intérêts des PNC. Voici les éléments phares que nous avons choisi de vous faire partager...

■ CONCILIATION E-LEARNING

Le SNPNC/FO a demandé une conciliation concernant le positionnement de la journée e-learning. Trois réunions se sont tenues, la Direction, à travers un PV de conciliation s'engage à :

- > rechercher l'optimisation des positionnements des journées e-learning en amont des butées règlementaires (si la configuration planning le permet).
- > travailler sur un système d'alerte via sms pour informer le PNC à l'arrivée de la butée M-2 ou M-3 (s'il n'a pas encore effectué son module e-learning).

Nous avons obtenu la régularisation du 30^{ème} pour tous les PNC concernés sur 2017, non acceptés en stage, alors qu'ils n'avaient pas eu la journée programmée sur leur planning.

■ NOUVEAUTÉS ACG PNC MC JANVIER 2018

TSV dernier jour 40N

Le 4^{ème} jour d'une séquence de 4 ON vols consécutifs (hors bloc réserve) ne pourra avoir un TSV supérieur à 11H en programmation.

57h

Chaque période de 2 jours de repos bases consécutifs comprendra dorénavant une protection de 57h en programmation ; ces 57 heures s'entendent de la fin du Temps de Service au début du Temps de Service suivant.

ex : arrivée programmée du dernier courrier -> 22h15 + 15 min // S2 // réengagement avec pointage possible à partir de 07h30 (décollage 08h45).

Poste Repos Cabine

Pour les vols autres que AMM programmés de nuit, si le temps de vol programmé a une durée supérieure ou égale à 4h, en cas de Cabine Economy incomplète au jour J avec 3 sièges minimum de libres, 3 sièges contigus seront préservés pour le repos des PNC.

Bon à savoir !

Nous vous rappelons que tous les repos additionnels peuvent être soit :

- **crédités** sur un compteur RADD CJR
- **pris à l'issue du RPC** de la rotation
- **payés** au choix du PNC. (chap.6.2)

■ SUMMER 18

- À compter d'avril, les lignes **OSL - FCO et NPL** sont transférées à JOON.
- Arrêt du décoller DUB.
- Ouverture du décoller Edimbourg.

■ NAVETTE ROTATION PNC ISOLÉ

QUESTION SNPNC/FO N° 17 12 72

Les DP SNPNC/FO souhaitent connaître la procédure concernant les navettes pour les PNC en rotation isolée. Une navette est-elle systématiquement prévue ou le PNC doit-il faire appeler (CDB) ou appeler un service particulier ?

Réponse : dans le cas de l'arrivée d'un PNC isolé, le régulateur de Kéolis doit recevoir une information spécifique. Il a été récemment constaté que cette information peut être manquante lors de rotations isolées, un correctif informatique a depuis été fait. Par précaution un appel peut être donné au CCHub pour s'assurer de la mise à disposition de la navette MC Kéolis.

■ HÉBERGEMENT

TLS : Hôtel Wilson, la chambre 221 (donnant sur la soufflerie) ne sera plus attribuée.

BCN : Suite aux vols supplémentaires sur BCN opérés par AF en février, les PN seront hébergés au NH. **Important ! Si un vol JOON est repris à chaud par AF, l'équipage sera hébergé dans un hôtel « contrat PGK » ou 4 étoiles équivalent. En aucun cas les PNC ne doivent être logés dans les hôtels JOON !**

MRS : Un test est prévu pour remplacer le Novotel Prado.

TLV : Suite à des remontées négatives sur hébergement TLV (bruit de travaux incessants, chambres non conformes, mauvaise volonté de l'hôtelier d'arranger les choses...), vos délégués ont demandé une sortie anticipée de l'hôtel pour être logés au Carlton. À suivre...

Continuez à nous faire part de vos remontées concernant les irrégularités et les problèmes que vous rencontrez dans les hôtels. Vos délégués SNPNC portent l'ensemble des réclamations en Comité Hébergement.



■ QUAND Y'EN A MARRE DE YAMMER !

- ⊖ Pour ne plus recevoir de notifications : depuis Outlook, cliquer sur [Paramètres \[roue dentée\]](#) > [Modifier les Paramètres](#) > [Notifications](#).
- ☑ Cocher les notifications qui sont souhaitées,
- ☐ Pour ne recevoir aucune notification, décocher toutes les cases.

Pour se désinscrire de Yammer, vous devez vous déconnecter via l'application puis la désinstaller.



■ TÉLÉTRANSMISSION : ENFIN !

La télétransmission des attestations de salaire «Maladie ou Accident du travail» entre l'entreprise et la CPAM **est effective depuis le 1^{er} janvier 2018** avec Net Entreprise. Le Snpnc sera particulièrement vigilant quant à l'efficacité de ce nouveau système qui nous a été annoncé comme permettant le versement plus rapide des Indemnités Journalières.

■ INFO CHSCT PNC

RÉOUVERTURE ACCÈS VAL : nous apprenons du CHSCT PNC que les récentes modifications sur le dispositif de l'état d'urgence permettent d'envisager la réouverture de l'accès piéton (couloir sous-terrain) situé au niveau du VAL. Cette ouverture est conditionnée à un aménagement de la zone afin de renforcer la sécurité du site en installant une structure renforcée. Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, **l'accès sera ouvert à compter du 12 février prochain en positionnant provisoirement un agent de sécurité à cette entrée. Cet accès sera ouvert de 6h à 22h, tous les jours de l'année.**

En dehors de ces horaires, le passage via le parvis de la Cité PN sera à utiliser. Un affichage est prévu à différents endroits (Entrée/Sortie parvis CPN+ accès VAL) pour informer nos collègues PN.

LISTE DES ESCALES IMPALUDÉES : retrouvez la liste des escales impaludées sous [IPN > PNC > Rubrique SST](#). Toutes les escales du réseau AF sont en possession du test de dépistage paludisme (TDR).

■ ACCORD MUTUELLE 2018-2020

Air France, comme tout employeur, est dans l'obligation de couvrir l'ensemble de ses salariés par un Régime Complémentaire des frais de Santé.

Cette couverture est régie par un accord entre Air France et les Organisations Syndicales Représentatives au niveau central. En effet, tous les salariés d'Air France (PNC, PS, PNT) bénéficient de la même Mutuelle, avec les mêmes garanties. Après trois réunions de négociation, un accord a été soumis à signature. **Le SNPNC/FO a validé cet accord prévoyant le renouvellement du contrat avec la MNPAF.**

Nos revendications dans cette négociation, outre des améliorations sur les niveaux de remboursement (optique enfant, spécialistes notamment) consistaient à demander une répartition de la cotisation plus favorable aux salariés. Nous réclamions de passer de 50% employeur/50% salarié, à 60%/40% comme cela se fait dans certaines entreprises en bonne santé financière comme la nôtre ou qui ont intégré la santé des salariés dans leur logique R.H. Notre Direction a décidé une fois de plus de ne pas compenser notre perte de pouvoir d'achat chronique... L'Entreprise a refusé cette proposition qui pourtant représentait un acte fort de reconnaissance envers ses salariés...

Cet accord applicable au 1^{er} février 2018, conserve la répartition actuelle de la cotisation (pour un montant côté salarié de 1,115 % du salaire brut fiscal) et apporte des améliorations :

- Hospitalisation : le remboursement de la chambre individuelle passe à 70€ sur 60 jours/an iso 60€.
- Prime naissance : prime versée pour chaque adhérent et non plus une seule prime par couple de salarié AF (300€x2).
- Lunettes enfants : le remboursement passe de 80€ à 90€.
- Médecines douces : ajout des Diététiciens. 6 séances remboursées à hauteur de 25€ sur 2 années iso 25€ limité à 3 séances sur 1 année.
- Visite de spécialistes : réévaluation du remboursement [+5 points] qu'ils soient OPTAM ou non OPTAM.

■ DEMANDÉ / OBTENU

QUESTION SNPNC/FO N° 18 01 37
AF1120 DU 02/01

Les PNC du vol AF1120 du 02 janvier n'ont pas pu se reposer en escale (chambres bruyantes du fait de travaux dans tout l'hôtel, bruits de perceuses perceptibles à tous les étages... Un RDV a été rédigé. Sur le cahier de remarques mis à la disposition des PNC à l'hôtel Intercontinental de TLV, des annotations similaires sur ces bruits de travaux insupportables ont déjà été faites 3 fois ces dernières semaines (en date du 2 novembre et 2 fois le 17 décembre)... De plus à leur retour à CDG le 3 janvier (bloc 5h16) les PNC ont dû attendre plus d'une heure l'arrivée de la PAF pour contrôle passeport d'une passagère de 91 ans voyageant en civière et ce malgré plusieurs relances (cf Pilot Report). C'est ensuite la navette PEQ qui a disparu, il a fallu rappeler et attendre jusqu'à pouvoir prendre celle de la relève PEQ. Compte tenu de l'ensemble de ces dysfonctionnements les DP SNPNC/FO demandent que 24h de RADD soient accordées à cet équipage.

Réponse : la division Europe accorde un repos compensatoire de 24 heures à l'ensemble de cet équipage.

■ NO MORE CASH IN LONDON

L'hôtel NH de Londres ne délivre plus de cash avec la carte AMEX depuis le 1^{er} septembre 2017.

La notice escale a été modifiée.

■ REX FATIGUE

Nombre de Rex fatigue rédigés par CDL :

- LC : 329
- MC : 207
- CC : 25
- BP : MRS : 5 - NCE : 18 - TLS : 15

175 CCT - 71 CCPT
sont en attente de mise en ligne (chiffres de janvier)

■ SNPNC AF

Rejoignez le Groupe Facebook

